

Jeudi 5 octobre 2023

Conseil d'administration de l'OPT-NC du 04/10/2023

Le conseil d'administration de l'OPT-NC, sous la présidence de Yoann LECOURIEUX, s'est réuni le mercredi 4 octobre 2023 à la direction générale et a approuvé plusieurs délibérations.

Parmi les dossiers majeurs présentés, on notera :

- **Domaine Télécoms :**
 - Evolution de l'offre Tourism Card
 - Arrêt de la commercialisation des services cuivre de téléphonie fixe
- **Domaine Postal :**
 - Suspension du plan d'augmentation de l'affranchissement 2023-2024-2025
- **Situation financière de l'OPT-NC**
- **Coopération régionale :** signature d'accords

DOMAINE TELECOMS

Evolution de l'offre Tourism Card

Porté par une stratégie de relance associant tous les acteurs du secteur (signataires du "contrat de destination relance 2022-2024") dont fait partie l'OPT-NC, le marché du tourisme retrouve actuellement son niveau de fréquentation d'avant crise sanitaire (55 000 touristes à juin 2023*).

Le marché touristique se compose principalement des Métropolitains (31%), des Australiens (20%) et des Japonais (18%) restant sur le territoire 19 jours en moyenne.

Pour s'adapter aux développements des nouveaux besoins et usages télécoms de ce segment de client, l'OPT-NC fait évoluer la Tourism Card avec une **nouvelle offre packagée simplifiée donnant accès à plus de volume d'Internet mobile**.

Pour 5 000 F.CFP TTC, le client bénéficie d'une **offre valable trois mois**, composée :

- d'un service d'Internet mobile et
- d'un crédit de communication pour téléphoner et envoyer des SMS en local et à l'international.

Offre	Internet Mobile	Débits (Mbps)	Appel et SMS (local ou international)	Tarifs (FCFP)	
				HT	TTC
Tourism Card	25 Go bloqué	Jusqu'à 50/30	Crédit de 2 000 F HT (2 120 FTTC)	4717 F	5 000 F

Rechargement :

- Le crédit d'appel et de SMS peut être rechargé avec une carte Liberté (1 000 F.CFP HT, 3 000 F HT ou 5 000 F HT) actuellement commercialisée par l'OPT-NC et les boutiques Mobilis (et digitale) ;
- Le service d'Internet mobile est rechargeable après achat d'une carte Liberté, en sélectionnant la recharge d'Internet Mobile à la demande par SMS (5 Go pour une valeur de 1 500 F TTC).

Conditions : offre sans abonnement avec une validité de 3 mois (passé ce délai même s'il y a eu un rechargement, la carte SIM se désactive).

La commercialisation de cette nouvelle offre est prévue le 1er janvier 2024.

**110 000 en prévisionnel à fin 2023 contre 78 000 touristes sur l'année 2022 arrivant par avion - hors croisiéristes*

Arrêt de la commercialisation des services cuivre de téléphonie fixe

La transition de l'ADSL vers la fibre optique en France et en Nouvelle-Calédonie est une évolution majeure dans l'infrastructure des télécommunications.

En France

L'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) a été introduite en France en 1999, fournissant une connexion Internet "haut débit" via la ligne téléphonique en cuivre. Cependant, l'ADSL est devenue obsolète et ne peut plus répondre aux besoins actuels en bande passante.

Les raisons de la programmation de la fin de l'ADSL en France comprennent l'obsolescence du réseau cuivre, les limitations de débit, la vulnérabilité aux intempéries et les coûts élevés de maintenance et de consommation énergétique.

La désactivation de l'ADSL est un processus progressif en cours depuis fin 2021, avec une fermeture technique prévue jusqu'en 2030. Les anciennes lignes de cuivre seront progressivement remplacées par la fibre optique.

En Nouvelle-Calédonie

Le marché des services sur cuivre en Nouvelle-Calédonie a également évolué, avec une migration vers la fibre optique. Les facteurs qui influencent ce marché incluent l'obsolescence de la technologie cuivre, les distances par rapport aux centraux téléphoniques et la nécessité d'offrir des débits plus élevés pour les besoins actuels.

Les technologies en cours de déploiement pour remplacer le cuivre incluent la fibre optique, la 4G/4G+, le RTTH (radio to the home), la 5G et l'internet satellitaire grand public. Le déploiement de la fibre optique progresse rapidement, avec une diminution du parc de services sur cuivre.

Ainsi, l'OPT-NC a proposé un **plan d'arrêt des services sur cuivre en 2 étapes : l'arrêt commercial des offres puis l'arrêt complet des services.**

Des mesures d'accompagnement seront réalisées afin de faciliter la transition des clients vers la fibre optique, notamment des modifications des offres sur fibre, des actions de communication et des démarches commerciales pour les professionnels.

La transition sera faite de manière progressive afin de minimiser les perturbations pour les abonnés existants.

L'arrêt commercial des offres sur support cuivre a été validé au 31/12/2025 et l'arrêt complet des services sur support cuivre au 31/12/2027.

En résumé, la transition de l'ADSL vers la fibre optique est une réponse aux besoins croissants en bande passante et aux défis liés à l'obsolescence du réseau cuivre.

Cette évolution est en cours en France et en Nouvelle-Calédonie, avec des plans pour faciliter la migration des clients et minimiser les perturbations.

THD fixe : le passage au 50 000^{ème} client fibré sera célébré en octobre !

Enjeu majeur et structurant pour la Nouvelle-Calédonie, le déploiement de la fibre optique, débuté en 2015, se poursuit. Ce programme vise à migrer l'ensemble des clients du réseau fixe cuivre vers la fibre optique sans surcoût pour ces derniers.

À fin 2022, **56% des clients sont raccordés à la fibre, soit 41 410 clients.** Toutes les provinces sont concernées avec 14 communes bénéficiant désormais de la fibre : Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore, Païta, La Foa, Bourail, Koné, Koumac, Poindimié, Lifou, Boulouparis et 3 nouvelles communes en 2022 à savoir Pouembout, Moindou et Poya (Népoui).

Le raccordement de tous les Calédoniens à la fibre optique continue de progresser et s'accélère considérablement en **2023 avec l'objectif de raccorder 12 à 14 000 clients supplémentaires à la fibre.**

Inscrit dans le plan stratégique Construire Demain | OPT 2025, **l'objectif à horizon 2025 est d'assurer la migration totale du réseau cuivre vers le réseau fibre en raccordant 100% des clients à la fibre (FTTH & RTTH)**, avec 25% des clients du parc fixe ayant souscrit à l'offre OPTimo THD (1Gb/s).

Ainsi, la Nouvelle-Calédonie s'affirmera plus encore comme un des acteurs majeurs du numérique dans le Pacifique sud avec un réseau permettant à tous les habitants et entreprises du territoire de bénéficier de la même qualité de service et d'un débit Internet en adéquation avec leurs usages sans cesse croissants.

DOMAINE POSTAL

Suspension du plan d'augmentation de l'affranchissement

Confrontée à des enjeux économiques et sociaux croissants, dont une hausse continue du coût de la vie, la Nouvelle-Calédonie voit ses citoyens éprouver une pression économique considérable qui impacte directement leur pouvoir d'achat et leur qualité de vie.

Dans ce contexte difficile, l'OPT-NC souhaite agir en tant qu'entité publique au service du secteur des communications et de la poste. La mission de l'office est capitale pour répondre aux besoins essentiels de la population.

Dans ce contexte, l'OPT-NC a proposé de **suspendre temporairement le plan d'augmentation de l'affranchissement** qui avait été voté lors du conseil d'administration du 2 novembre 2022. **Cette suspension sera mise en place à compter du 1er novembre 2023.** Ainsi, les tarifs de l'affranchissement demeureront inchangés pour au moins une année, permettant ainsi aux citoyens et aux entreprises de bénéficier d'une stabilité tarifaire dans un contexte économique difficile.

Les raisons de la suspension sont multiples :

- **Contribuer à la lutte contre la vie chère** : en suspendant l'augmentation de l'affranchissement, l'OPT-NC démontre son engagement envers les citoyens de la Nouvelle-Calédonie en prenant des mesures concrètes pour alléger la charge financière liée à l'envoi de courriers et de colis.
- **Soutenir l'économie locale** : la suspension de l'augmentation de l'affranchissement peut encourager les échanges commerciaux locaux en réduisant les coûts d'expédition pour les entreprises et les consommateurs.
- **Renforcer la confiance** : en adoptant cette mesure, l'OPT-NC démontre sa sensibilité aux besoins de la population et sa capacité à réagir rapidement aux préoccupations économiques.

La proposition de suspendre temporairement le plan d'augmentation de l'affranchissement est une décision stratégique qui reflète l'engagement sociétal de l'OPT-NC et son désir de contribuer positivement à l'amélioration de la situation économique de la Nouvelle-Calédonie.

Cette mesure, qui aura un impact financier significatif sur le chiffre d'affaires de l'OPT-NC en 2023-24-25, envoie un message clair de solidarité et d'attention envers nos concitoyens, tout en favorisant le développement économique local.

SITUATION FINANCIERE DE L'OPT-NC

Le conseil d'administration a approuvé la deuxième décision modificative (DM2) de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2023 de l'office qui permet d'ajuster les budgets pour un atterrissage 2023 au plus réaliste.

Au 31/12/2022, l'OPT-NC affiche des soldes et ratios d'épargne d'un niveau positif appréciable. La dynamique d'investissements a été maintenue, notamment grâce à des projets « phares » comme la pose du second câble sous-marin et sa défiscalisation et le développement de la fibre optique.

en milliards	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	variation 2022/2021
Chiffre d'affaires	23,889	22,748	22,471	23,643	5,02%
EBE	7,571	7,629	7,806	8,886	-0,76%
Résultat d'exploitation	1,01	0,762	1,038	2,388	32,55%
Résultat net	-2,017	0,597	1,084	1,130	-437,86%
CAF	4,09	6,776	6,452	7,050	-39,64%
Trésorerie disponible	10,252	9,488	13,541	13,235	8,05%
Fonds de roulement	11,788	9,146	13,711	13,442	28,89%

Cette situation s'inscrit cependant dans un contexte évolutif guidé par le nouveau plan stratégique « Construire demain | OPT 2025 » et marqué par le démarrage prochain de nouveaux projets d'envergure comme le Core Banking System (CBS).

Ainsi, la progression du chiffre d'affaires et le niveau d'autofinancement dégagé annuellement nécessitent une attention particulière au regard des évolutions financières attendues d'ici 2025.

Le renforcement du pilotage budgétaire, notamment par la formalisation d'un plan pluriannuel d'investissement réfléchi en volume financier et réaliste en termes de capacité de réalisation, devient également primordial.

Fort de ces constats, le conseil d'administration de l'OPT a approuvé, au terme du 3ème trimestre 2023, la deuxième décision modificative (DM2) de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) de l'exercice 2023.

Cette DM2 permet d'ajuster les budgets au regard de l'atterrissage des charges et produits escompté de manière réaliste au 31 décembre 2023.

Dans ce cadre, le **chiffre d'affaires global de l'office** baisse de manière prévisionnelle de 47,3 MF (-0,2%).

Le chiffre d'affaires des télécommunications est le plus impacté avec une diminution des prévisions de 436,5 MF (-2,1%). Après l'arrêt des jeux d'argent, le produit des SMS surtaxés a effectivement nettement diminué.

Les produits du secteur postal (recettes supplémentaires sur les affranchissements et les comptes internationaux) compensent partiellement les prévisions moins favorables du secteur des télécommunications.

Les ajustements également importants sur les charges génèrent une **amélioration significative des résultats d'exploitation et net de l'office**.

Le résultat d'exploitation prévisionnel devient ainsi positif à 66 millions F.CFP. Le résultat net s'améliore de 470 millions F.CFP pour s'établir à -827 millions F.CFP.

Pour expliquer cette évolution, les charges d'entretien et de réparation, de reversement aux fournisseurs de contenu et d'amortissement diminuent substantiellement.

Le retraitement fiscal de la Taxe Provinciale sur les Communications Téléphoniques (TPCT) sur l'impôt sur les sociétés (750 MF) et les mandats des redevances d'occupation du domaine public (RODP) communales en accroissement (160 MF) impactent cependant significativement les résultats annuels en générant des coûts incompressibles.

Après une année 2022 avec un rythme d'investissement élevé (7.4 M XPF), les montants d'investissement ont été réajustés à la baisse (-12%) pour tenir compte du nouveau plan pluriannuel d'investissement 2023 – 2025 de l'office et pour obtenir un meilleur taux de réalisation en fin d'exercice compte tenu des opérations en cours de réalisation.

Cette DM2 permet également d'appréhender la préparation prochaine du budget primitif 2024. Celui-ci s'inscrit dans des **perspectives de croissance restreintes**. Le niveau de recettes escompté ne compensera pas l'augmentation automatique de certaines charges laissant **présager un cycle d'exploitation déficitaire pour l'année à venir**.

Cette prévision appelle à une **grande vigilance sur la trajectoire financière de l'établissement**.

COOPERATION REGIONALE

Développement de la stratégie du Très Haut Débit dans la région Pacifique

Avec pour ambition de renforcer les relations existantes entre les différentes collectivités de la zone Pacifique et de développer la coopération régionale, l'OPT-NC formalisent plusieurs projets de collaborations.

Il s'agira dans un premier temps de mettre en place un accord tripartite politique associant les différents opérateurs des collectivités de la zone Pacifique afin d'examiner des modalités d'interconnexion de leur infrastructure respective.

En parallèle, l'OPT-NC et l'OPT-PF souhaitent conclure un accord cadre autour de leurs métiers afin de renforcer la qualité des offerts à leurs clients de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française.

Signature d'une lettre d'intention entre les collectivités françaises du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie-Française et Wallis-et-Futuna

La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna, formant une véritable plateforme de coopération, jouent un rôle significatif dans la géopolitique du Pacifique.

Cependant, en raison de leur éloignement et de leur isolement géographique, ces collectivités françaises du Pacifique font face à des défis spécifiques dans le domaine des télécommunications et rencontrent des difficultés pour établir des connexions fiables et sécurisées avec le reste du monde.

Aujourd'hui ces collectivités sont aujourd'hui interconnectées par l'intermédiaire de câbles sous-marins à l'Internet mondial :

- L'OPT-NC exploite un câble reliant Nouméa à Sydney et a déployé récemment un second câble sous-marin international jusqu'à Fidji.
- L'OPT-PF exploite quant à lui un câble reliant la Polynésie Française à Hawaï. L'opérateur polynésien est membre du consortium exploitant un câble sous-marin reliant la Polynésie Française au Samoa.
- Le territoire de Wallis-et-Futuna, dispose de deux bretelles sur le câble TUI SAMOA le reliant à Fidji et au Samoa.

Ces infrastructures sont exploitées pour **répondre aux besoins numériques de chaque territoire, cependant les communications entre eux ne sont pas optimisées**. En effet, le tracé des câbles sous-marins ne se traduit pas en routes numériques directes et le routage du trafic se fait en fonction des contrats internationaux de connectivités.

C'est pourquoi les collectivités françaises du Pacifique de Wallis-et-Futuna, de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie ont exprimé leur **intention d'améliorer la connectivité de l'Internet dans la zone en développant une route directe entre leurs territoires tout en s'appuyant sur leurs infrastructures existantes**.

Ces nouvelles routes permettraient d'améliorer les performances du réseau avec une latence plus faible et des débits plus importants, de limiter les coûts en privilégiant un accord tripartite, et de développer l'économie régionale en améliorant la qualité des télécommunications entre ces territoires.



Dans ce contexte, au travers d'un « Lettre d'intention » (Loi), les Parties s'engagent à discuter des modalités d'interconnexion de leur infrastructure et des capacités de transport nécessaires.

Les perspectives de développement de services entre les territoires répondraient à des besoins d'interconnexion numériques importants, notamment en termes de sécurisation des connectivités internationales et de développement de nouveaux services à valeurs associées à destination des entreprises.

Fort de la création de cette route numérique directe, les opérateurs exploitants les câbles sous-marins pourraient engager des discussions sur la vente de capacités et de services respectives.

Signature d'un accord de coopération entre l'OPT-PF et l'OPT-NC

Un accord de coopération autour des métiers des télécommunications, du courrier, des services financiers et de la distribution a été établi entre l'OPT-NC et l'OPT-PF avec pour objectifs d'améliorer l'efficacité des deux organisations, de favoriser l'innovation et ainsi renforcer la qualité des services offerts aux clients de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française.

En renforçant la qualité des services offerts aux clients, les deux entités cherchent à répondre aux besoins des populations de manière plus efficace et efficiente. Cette coopération permettra également de développer des liens sociaux et économiques entre les deux organismes, notamment en s'appuyant sur la responsabilité sociétale des organisations.

Par cet accord de coopération, les deux offices conviennent de favoriser l'échange de connaissances et de compétences. Il s'agira par exemple d'organiser des formations croisées pour leurs employés, favorisant ainsi le partage d'expertise ; de collaborer pour développer de solutions technologiques innovantes dans les domaines des télécommunications et de l'information ; d'échanger des expériences et des bonnes pratiques ; d'explorer des opportunités de collaboration ou encore de s'engager ensemble dans des initiatives de responsabilité sociétale, visant à soutenir le développement social et économique des communautés locales.

Ces projets formalisent et renforcent une coopération nouée de longue date entre les deux opérateurs et s'inscrivent pleinement dans l'action du gouvernement calédonien qui vise à tisser des liens durables avec les pays et territoires de la zone, en favorisant la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel.

Contacts presse :

Gaëlle DOS SANTOS
Chef du service Communication
74 77 08 / 26 83 26
gaelle.dossantos@opt.nc

Camille DUMARTY
Chargée de communication
82 77 67 / 26 82 38
camille.dumarty@opt.nc